

AVIS D'APPEL A PROJET

Collectivité responsable :

Ville de Lyon

Objet de la consultation :

Subventions aux associations de commerçants et d'artisans

Date et heure limites de réception des propositions :

25 juin 2021 à 16h00

Lieu de réception :

Remise sur place :

**Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat
198, avenue Jean Jaurès
69007 LYON**

Envoi postal :

**Mairie de Lyon
Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
69205 LYON Cedex 01**

Envoi mail :

christele.gaillard@mairie-lyon.fr

ou

christelle.maillard@mairie-lyon.fr

Date de publication :

19 mars 2021

I - Contexte

La crise sanitaire et économique liée à la Covid 19 fragilise les entreprises commerciales et artisanales qui participent au dynamisme des centralités de nos quartiers.

Elle est aussi un accélérateur dans les démarches des entreprises en matière de digitalisation ou encore de transition écologique face aux nouvelles attentes des consommateurs.

La Ville de Lyon souhaite soutenir les initiatives visant à moderniser les outils collectifs au service du commerce pour favoriser l'accompagnement à la transition écologique des commerces et accompagner la dynamique commerciale.

II – Bénéficiaires de l'appel à projet

Sont éligibles les associations de commerçants et d'artisans de la Ville de Lyon.

III – Les objectifs de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise à soutenir des actions collectives portées par les associations de commerçants afin de développer, moderniser le commerce et l'artisanat. Il invite aussi à développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale de nos quartiers, dans le souci d'une démarche éco- responsable.

Il s'agit pour les unions artisanales et commerciales de proposer des événements innovants et inclusifs, des services ou actions permettant des flux de clientèle dans les secteurs commerçants, de fidéliser les consommateurs ayant plébiscité les commerces locaux pendant le confinement et ainsi de favoriser les consommations de proximité.

IV – La nature des projets

Les projets proposés peuvent s'inscrire dans 3 catégories :

- **Fidéliser la clientèle** en valorisant le commerce local, l'économie circulaire et leurs spécificités ;
- **Accompagner et renforcer la digitalisation** des commerces de proximité pour leur permettre d'offrir une complémentarité entre le numérique et l'achat en magasin et répondre aux nouveaux modes de consommation ;
- **Encourager les pratiques vertueuses dans la réponse aux objectifs de transition écologique et du plan climat énergie territorial** : réduction des déchets, réduction des emballages clientèle, développement des modes de livraison doux, mutualisation de la logistique, baisse de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone, développement d'une offre responsable et/ou locale etc.

V – Montant de la subvention

- Le plancher de la subvention est de 1 000 €
- Le plafond de la subvention est de 15 000 € maximum
- La subvention sera de 50% maximum du budget total de l'opération

VI - Dossier d'appel à candidatures et modalités

Chaque candidature doit faire l'objet d'une demande de subvention affectée à un projet spécifique. Le dossier est à télécharger [au lien suivant](#).

Pièces indispensables à la recevabilité du dossier :

- Demande de subvention affectée à un projet spécifique dûment complétée et accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées ;
- Présentation synthétique du projet : son objet, les objectifs, les résultats attendus, ... (3-4 pages maximum).

Tout dossier parvenu à la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat en dehors des délais prévus sera déclaré irrecevable.

VII – Etapes clés

Candidature sur dossier :

- 19/03/2021 : Lancement de l'appel à projet
- 25/06/2021 : Fin de la réception des candidatures

Sélection et validation des candidatures :

- 30/06/2021 : Jury de sélection qui sera composé de l'Adjointe déléguée à l'Emploi et l'Economie Durable de la Ville de Lyon ou de son représentant et d'un ou plusieurs représentants de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'artisanat
- Septembre 2021 : Délibération du Conseil Municipal

Toute association de commerçants et d'artisans bénéficiant du programme s'engage :

- à autoriser la Ville de Lyon à communiquer sur le partenariat, son bilan et ses résultats
- permettre l'observation du déroulement des actions fixées
- présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions menées.

VIII – Evaluation des projets

Les projets seront évalués par le comité de sélection au regard des critères suivants (non hiérarchisés) :

- le périmètre géographique d'impact du projet et son pouvoir attractif en termes de flux de chaland ;
- le caractère écoresponsable du projet ;
- la qualité et l'opportunité du projet par rapport à l'objectif de modernisation du commerce en centralité ;
- le caractère innovant du projet ;
- le développement, la mise en valeur des produits locaux et des filières locales ;
- l'impact social sur le quartier.

IX – Contact

Mairie de Lyon
Appel à projet SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS ET D'ARTISANS
christele.gaillard@mairie-lyon.fr ou christelle.maillard@mairie-lyon.fr
Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
69205 LYON Cedex 01